

moyen de préparer et esbocher ici l'affaire
pour l'achever plus facilement et par un autre moyen,
et il nous a donné quelque espérance de ce pouvoir
faire autoriser par le prince de Bignon et par ce
moyen vous n'avez été obligé de demeurer
si tant de temps pour ce sujet. C'est il faudra
citer les personnes qui autrefois ont été dans
cet emploi et assigner temps et lieu ce qui nous
semble pouvoir retarder votre retour. M. le
Greffier estant de retour on fera remarquer tout ce
qui concerne cette matière et on vous l'envoyera
si vous le trouvez à propos. Mais songez y. Car ce
n'est pas une affaire qui se pourra terminer en
peu de temps. Et si vous l'aggraver et considérez
ce que despot vous reprochera vous mêmes que
vous n'avez pas eu droit de nous faire aucun
rapport sur ce sujet. Par les papiers cy joints
vous verra ce que vous avez recouvert par l'Amb.
de Espagne et de camp de Westphalie. Il semble
que S. A. Madame fait grand cas de la faveur
et credit d'iceulx Ambassadeurs, ce que je vous desirerai
soit volontiers, mais je n'ay pas le loisir, et vous
excuse tout ceci par ordre de nostre compagnie, laquelle
vous baise humblement les mains, et par le commandement
desseint expert de S. A. Madame vous recommande
les interets de S. A. nostre maître.

Je suis etc.

M. de Willebr.

De concert ce 16 de May 1686.

R. P. de W. 24 May 86.

Monsieur mon frere,

Dans la haste que je vous escrivois mon service etc.
Au reste j'ay communiqué vos lettres à S. A. Madame
laquelle est trop plainement satisfaitte de vos
services au service de S. A. et m'a demandé si je ne
savris qu'il y avoit quelq. étroite correspondance
entre M. de Heenolich et vostre collègue. Je luy
dis si en savoir rien.

Mesfreres du Conseil ayant entendu lire le con,

de Braumonts

Heenolich was in dienst van de prinsespe
royale en dus een vermaak van spersaenlyc
voor Amelia.

Archevêque de ghehaalte Griffier Puyfere

de vos lettres du 18 et 20 (sans aucune mention
du personnel) m'ont demandé si vous autres
Messieurs aviez parlé à S. A. don Jean. Je leur
respondois que j'estimois que Non, attendu que vous
n'avez aucun credential pour ce subjez et
estois persuadé que vous continuer vos poursuites
envers Messieurs des Finances auxquels vous vous
estiez adressés devant la venue. Néanmoins puisqu'on
vous avoit confié ces affaires que j'estois à vous
autres Messieurs de savoir ce qu'estoit nécessaire
pour vous servir en cette sollicitation et que je me
souvenois que vous aviez aussi reçu trois creden-
tiales, quas Puris negaverat necessarias

Ne la cédante vous apprendrez en quelle perplexité
nous jette l'admission des ^{gardes} gardes de Pineda
dont M. le Gouverneur se formalise, ce me semble,
à juste raison, et remarque que nostre G. y fait
ses affaires auz dépens du Prince et qu'enco-
r aujourd'hui il travaille à faire un dyckage qui
ravinera la ville de Pineda, empêchant la marée
d'y monter, ce qu'il dit pourtant qu'il l'empêchera
point bien. — Certes il est si outré
qu'il fait tout ce qui lui vient en fantaisie.
Le président du grand conseil M. Pauw a parlé
à son Altesse Madame de la Fubette et il semble
que l'on suggère quels avis favorable aux
intérets de S. A. Notre collègue y trempe et avec
mille inventions pour nous donner son fils au
Conseil en sa place. Si j'avois loisir je vous
conterois une belle histoire sur ce subjez. Cest
homme est extrêmement mystérieux et artificiel
à former des dessein. — S. A. Madame nous
fait notifier presentement par Mr. Rivet que l'on
arreste l'affaire de l'admission des gardes de
Pineda etc.

Le 23 May 1656 de la Haye.

A. de Willhem.